

ASSURANCE

# Solvabilité II modifie l'organisation et la gestion financière des mutuelles santé

Une étude menée par Egamo et Image & Finance montre la modification des missions du directeur financier, de la gouvernance et de la gestion des mutuelles.

PAR THIERRY SERROUYA

La gestion financière des mutuelles santé ne sera plus la même après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, date de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II (SII). La question est de savoir quelle sera « l'évolution de l'organisation et de la gestion financière », déclare Nicolas Demont, directeur général d'Egamo, filiale de gestion d'actifs du groupe MGEN. Il a donc lancé une étude, avec le cabinet de conseils Image & Finance, auprès de 31 mutuelles régies par le Livre II du Code de la Mutualité, représentant au total 18 milliards d'euros d'encours.

**Douze mutuelles, sur les 31 de l'étude, considèrent avoir la surface financière suffisante pour faire face aux réformes.**

Demont, « dans le cadre du pilier 2 de solvabilité II, les mutuelles établissent une cartographie des risques financiers, assurantiels, opérationnels puis mettent en place une structure de contrôle interne adaptée ». La directive impose aussi d'assurer le suivi de ces risques. La connaissance des portefeuilles ligne à ligne pour identifier les risques est indispensable. D'où l'importance de la transparence du reporting, principale attente des mutuelles. Ce reporting peut être réalisé en interne (avec ou sans l'aide d'un consultant), ou externalisé auprès de sociétés de gestion ou depositaires. Par ailleurs, le comité de placement de chaque mutuelle se renforce, parfois par l'intervention de personnes externes ce qui constitue un véritable changement de gouvernance.

**■ DAVANTAGE DE DÉLÉGATION**

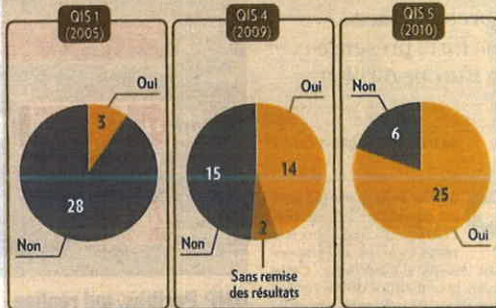
Toutes ces modifications ont un coût. Mais 12 mutuelles, sur les 31 de l'étude, considèrent avoir la surface financière suffisante pour y faire face. Pour les autres, les solutions envisagées ou déjà initiées sont : un rapprochement ou une fusion ; l'externalisation de certaines fonctions ou encore la souscription de traités de réassurance.

Solvabilité II modifie aussi le rôle du directeur financier.

« C'est notre principal interlocuteur. Il décide ou pas d'externaliser la gestion financière, indique Nicolas Demont avant d'ajouter, « il ne s'agit pas de se substituer à lui dans l'allocation d'actifs ou le suivi de gestion ». Il rappelle que la délégation de gestion n'est pas irréversible. Mais avec l'extension de ses missions, le directeur financier peut difficilement assurer la gestion quotidienne des portefeuilles. Cela milite pour davantage de délégation et moins d'achat de fonds ouverts. Ce sont les fonds dédiés et les mandats de gestion, dont les encours ont d'ailleurs progressé de 6 % en 2010, qui pourraient en profiter.

**Une prise de conscience de la part des mutuelles**

Nombre de mutuelles ayant participé à au moins un test d'impact (QIS\*)



Preuve que les mutuelles du Livre 2 ont pris conscience et ont mesuré les enjeux de la réforme Solvabilité II (SII), elles sont 25 sur un échantillon de 31 à avoir participé à QIS 5, dernier test d'impact lié aux contraintes de SII.

\* Étude quantitative d'impact

Source : Image & Finance

## La charge fiscale des mutuelles pourrait s'alourdir

La Commission européenne doit rendre une décision sur leur régime dérogatoire.

**NON CONTENTES DE FAIRE FACE** aux coûts d'adaptation liés à Solvabilité II (lire ci-dessus), les mutuelles devront aussi supporter une facture fiscale plus salée. La Commission européenne doit rendre mercredi une décision sur les allègements fiscaux dont bénéficient les mutuelles santé et les institutions de prévoyance. Elle devrait les juger non conformes au droit européen de la concurrence. Une enquête de la Commission sur le sujet a été lancée en 2007. Depuis lors, la soumission des mutuelles au

droit commun de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle (telle qu'elle avait été prévue par la loi de finances rectificative de 2006) avait été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, puis 2010, 2011 et enfin au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**■ LES ASSURÉS PÉNALISÉS**

En revanche, l'exonération des contrats complémentaires santé solidaires et responsables avait d'abord été maintenue avant d'être écornée par la loi de finances pour 2011 qui prévoit l'appli-

cation d'une taxe de 3,5 % cette année. Un alourdissement de la taxation des contrats responsables l'an prochain, sur demande éventuelle de Bruxelles, pourrait fragiliser un peu plus les mutuelles déjà soumises à la « contribution CMU » initialement de 5,9 %, rebaptisée taxe de solidarité supplémentaire avec un taux de 6,27 %. Au final, la hausse des tarifs liées aux surcharges fiscales, mais aussi aux désengagements successifs de la Sécurité sociale, pourrait s'accélérer et pénaliser les assurés. \$50

ENQUÊTE

## Les Français vont moins recourir au crédit en 2011

Le taux de détention a atteint un de ses plus bas niveaux à 49,5 %, selon l'Observatoire des crédits aux ménages.

LES MÉNAGES FRANÇAIS n'ont jamais eu aussi peu l'intention de recourir au crédit depuis dix ans. Selon le dernier « Observatoire des crédits aux ménages » (enquête réalisée par la Sofres en novembre 2010), ils sont seulement 4,8 % à envisager de souscrire un crédit immobilier dans les six prochains mois (contre 5,6 % fin 2009). Pour le crédit à la consommation, cette proportion tombe à 4,1 %.

Michel Mouillart, professeur d'économie à l'université Paris Ouest, explique le repli attendu de la demande de crédit immobilier par un contexte « exceptionnel ». « Une part non négligeable des ménages a réalisé son projet par anticipation, notamment les secundo accédants avant la dis-

parition du crédit d'impôt TEPA et les investisseurs, avant la réduction des avantages associés au dispositif Scellier », constate-t-il. De plus, « les annonces sur la remontée des taux ou le niveau anormalement élevé des prix obscurcissent l'horizon des ménages », explique-t-il.

**■ COMPORTEMENT CHAMBOULÉ**

En matière de crédit à la consommation, le recul amorcé fin 2007 se poursuit. En cause : les inquiétudes des ménages sur les perspectives économiques, mais aussi un véritable changement de comportements. Le taux de détention des crédits à la consommation (30,1 %) est ainsi

au plus bas depuis le début des années 2000. Un recul notamment « porté par une baisse sensible dans l'utilisation des cartes de grands magasins ou de grandes surfaces : 6,8 % des ménages en détenaient en 2010 contre 9,6 % en 2007 », constate Michel Mouillart. Désormais, les crédits à la consommation servent surtout à financer des projets d'équipement (auto, moto, travaux...). Ils sont de moins en moins utilisés pour financer des loisirs ou payer des impôts.

La détention de crédits immobiliers restant stable, c'est ce recul du crédit à la consommation qui explique la baisse du taux de détention global des crédits. A 49,5 % fin 2010, il est au plus bas de-

puis 1995. Ce qui n'empêche pas les encours de continuer à progresser. En effet, les ménages qui souscrivent un crédit ont un niveau moyen d'encours supérieur à ceux qui en sortent.

Pour Michel Mouillart, la situation serait sur le point de se retourner. Les ménages endettés ont cessé de considérer que leur situation financière se dégradait. Ils « sont plus confiants sur leur budget et pour eux, le creux de la vague est très certainement passé », estime Michel Mouillart. 52,1 % de ces ménages considèrent que le poids de leurs charges de remboursement est supportable ou très supportable, contre 48,8 % en 2007.

SOPHIE ROLLAND

EN BREF

**Les actionnaires de Premafin approuvent l'augmentation de capital**

Les actionnaires de Premafin, le holding de contrôle de l'assureur italien Fondiaria-SAI, ont approuvé mardi l'augmentation de capital, qui doit permettre à Groupama de prendre 17 % du capital du holding. Les actionnaires de FonSAI se réunissent à leur tour ce mercredi.

**Scor s'implante au Mexique**

Le réassureur français Scor a annoncé l'ouverture d'un bureau au Mexique, le deuxième marché d'assurance-vie en Amérique latine (8 milliards de dollars de primes).